

Me Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat associé au Barreau de Marseille
43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.37.33.96 – p.vasquez@provansal.eu

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LICITATION EN UN SEUL LOT**

DE DIVERSES PARCELLES DE TERRE
d'une superficie de 27.708 m2 environ
sur lesquelles sont édifiées
UNE MAISON A USAGE D'HABITATION et **UNE VILLA** annexe
Sises à CUGES-LES-PINS (13780),
Chemin de l'Embellie et chemin de l'Escandihado

MISE A PRIX : 1.344.000 EUROS
Avec faculté de baisse du quart puis de moitié
en cas de carence d'enchères.

Visite le Lundi 15 Mars 2021 de 14 h 00 à 16 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 25 MARS 2021 à 9 h 30

à l'audience de la Chambre des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de Marseille, au Palais de Justice,
Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon –
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété :

A CUGES-LES-PINS 13780
(BOUCHES-DU-RHONE) Quartier les
Escours, diverses parcelles sur
lesquelles sont édifiées une maison à
usage d'habitation ainsi qu'une villa

annexe cadastré :

Section AR n° 1 – Lieudit LESESCOURS
– pour une contenance de 27 a 32 ca,
Section AR n° 2 – Lieudit LESESCOURS
– pour une contenance de 16 ca,
Section AR n° 3 – Lieudit LESESCOURS
– pour une contenance de 20 a 62 ca,
Section AR n° 4 – Lieudit LESESCOURS

– pour une contenance de 19 a 59 ca,
Section AR n° 5 – Lieudit LESESCOURS
– pour une contenance de 23 a 95 ca,
Section AR n° 6 – Lieudit LESESCOURS
– pour une contenance de 30 a 63 ca,
Section AR n° 7 – Lieudit LESESCOURS
– pour une contenance de 17 a 63 ca,
Section AR n° 84 – Lieudit LES
ESCOURS – pour une contenance de
13 ca,
Section AR n° 85 – Lieudit LES
ESCOURS – pour une contenance de
62 a 83 ca,
Section AO n° 83 – Lieudit SAINTE
CROIX – pour une contenance de 37 a
08 ca,
Section AO n° 84 – Lieudit SAINTE
CROIX – pour une contenance de 37 a
14 ca,
**Soit une superficie totale
d'environ 27.708 m2.**

**D'après les procès-verbaux de
description :**

Maître Arnaud ROLL, Huissier de
Justice à Marseille, a établi le 16
octobre 2020 le procès-verbal de
description des parcelles AR n° 1, 2,
3, 4 et AO n° 83, 84 et AR n° 84 et 85
lieudit LES ESCOURS et SAINTE
CROIX aux termes duquel il apparaît
qu'on accède à la propriété dite
« principale » par le chemin de l'Embellie
où se trouve en bout de route un portail
d'accès à la propriété situé au sud de
la parcelle cadastrée AR 85.

Maître Arnaud ROLL a établi le 26
octobre 2020 le procès-verbal de
description des parcelles cadastrées
section AR n° 5, 6 et 7 aux termes
duquel il apparaît que l'on accède à la
construction dite « secondaire »
appelée « Villa La Fourmigue » par le
chemin de l'Escandihado où se trouve
en bout de route un portail d'accès à
la propriété.

Ces deux procès-verbaux sont annexés
au cahier des charges et des conditions
de la vente et auquel il convient de s'y
référer pour les renseignements
complémentaires.

Agissant en vertu d'un jugement rendu
le 19 novembre 2019, la 1^{ère} chambre
Civile du Tribunal de Grande Instance
de Marseille.

**La présente vente est poursuivie
A LA REQUETE DE :**

du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des charges et des conditions de la vente :

- Sur le site internet

<http://www.provansal.eu> du

Cabinet de Me Thomas D'JOURNO

Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas**

D'JOURNO, Avocat au Barreau de

Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006

MARSEILLE – Tél. : 04.91.37.33.96

-p.vasquez@provansal.eu – TOUS

LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H

00 EXCLUSIVEMENT.

- Au Greffe de la Chambre des Saisies

Immobilières du Tribunal Judiciaire de

Marseille, Palais Monthyon – Place

Monthyon – 13006 MARSEILLE, au

rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi

au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de

13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 26 janvier 2021

Me Thomas D'JOURNO

Avocat

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 %